

Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

Territoire concerné

Droue-sur-Drouette



Date de mise en œuvre du projet

2020-2022

Description du projet Objectif Climat 2030

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

Synthèse de l'état des lieux de la vulnérabilité



*SIEPARE = Syndicat Intercommunal Eau Potable et Assainissement de la Région d'Epernon

*SM3R = Syndicat Mixte des 3 Rivières

Proposition de plan d'actions

ACTION 1	Accompagner l'installation de systèmes de récupération d'eaux de pluies par les services techniques municipaux d'une communication médiatique
DESCRIPTIF	La municipalité a débuté l'installation d'une cuve de 10 000 litres pour récupérer les eaux pluviales par les services techniques. Cette économie permet un tampon de rejet des pluviales vers la rivière.
COÛT	Achat + livraison hors maçonnerie = 3355 € Communication = en régie dans le bulletin municipal et communication intercommunale
AIDES	Agence de l'Eau Seine-Normandie ...
ACTION 2	Organiser et coordonner une action d'initiative publique auprès des habitants en vue de faciliter l'acquisition et la pose de récupérateurs d'eau de pluie
DESCRIPTIF	Dans une démarche spontanée, la commune entend donner l'exemple d'un mouvement auprès des habitants. Il s'agit ici de rendre concrète l'idée de se doter de récupérateurs d'eau de pluie en facilitant l'achat et la pose de façon à faire un effet « boule de neige »
COÛT	À évaluer dans le cadre de la demande de subvention plafonnée par l'Agence de l'Eau
AIDES	Abattement fiscal pour les ménages (l'aide <i>Ma-Prim'Rénov</i> n'a pas été reconduite) et accompagnement par <i>Eure-et-Loir Nature</i> pour le lancement (réunion publique et mise en relation avec l'Agence de l'Eau et des organismes ou collectivités ayant déjà mis en œuvre l'action).
ACTION 3	Inscrire dans les documents d'urbanisme des obligations <i>chiffrées</i> destinées à réserver des espaces de pleine terre <i>fertile</i> et à optimiser l'occupation du sol.
DESCRIPTIF	Dans le cadre de la révision du PLU, la communauté de communes des Portes Euréliennes devra actualiser le cahier de recommandations paysagères et rendre opposable certaines dispositions dans la cadre de l'article 11 du règlement.
COÛT	Intégré au devis présenté par les bureaux d'étude candidats
AIDES	Auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
ACTION 4	Inscrire dans les documents d'urbanisme des recommandations en vue de faire porter les choix de végétalisation sur les essences locales les plus économes en eau

DESCRIPTIF	Même mention qu'à l'action 3
COÛT	Même mention qu'à l'action 3
AIDES	Même mention qu'à l'action 3 et prestation de service à prévoir (bureau d'études, association...)
ACTION 5	Permettre un suivi des consommations par communes ou secteur pour faciliter l'évaluation des politiques publiques d'économie de l'eau et l'effort des citoyens.
DESCRIPTIF	Développer les moyens de mesure métrique des débits de consommation par secteur, quartier et par commune dans le but de valoriser les efforts fournis.
COÛT	Calcul selon solution technologique du ressort du délégataire, fermier ou concessionnaire.
AIDES	Agence de l'Eau Seine-Normandie via le Plan Eau national
ACTION 6	Planter des haies, notamment aux abords des zones à fort ruissellement, afin de limiter l'érosion des sols et améliorer l'hygrométrie des sols.
DESCRIPTIF	Les haies ont été supprimées lors de remembrements mais leur rôle de maintien de l'humidité des sols et de l'air (évapo-transpiration) est démontré. Elles concourent à une ambiance de fraîcheur et offrent une ombre pour le cheptel ou les randonneurs.
COÛT	Evaluation au mètre linéaire : viser moins de 100 € par mètre.
AIDES	Fédération Départementale des Chasseurs, Agence Régionale de Biodiversité, Département, Services déconcentrés de l'Etat (DREAL)

Avec le soutien de



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire

Date de rédaction de la fiche : 11/12/23